



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY - Le 10 septembre 2024

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Carine LAPLAINE, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Brigitte TOURET, Françoise TULARS.

Absents excusés : Alexandre SOUDRY.

Pouvoirs : Marie-Paule DUBREUIL à Jérôme MERLIN.

DÉLIBÉRATIONS	DÉCISIONS
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2024.	Approuvé à l'unanimité
Bail définitif relais FREE	Approuvé à l'unanimité
Création d'une commission PLU et Urbanisme	Approuvé à l'unanimité
Bail Esox, annule et remplace la délibération du 14 mars 2024	Approuvé à l'unanimité
Arrêté communal de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)	Approuvé à l'unanimité
Convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires » de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Approuvé à l'unanimité
Taxe foncière sur les propriétés bâties, exonération en zones France Ruralités Revitalisation	Approuvé à l'unanimité
Budget local Cheval Blanc : décision modificative « vente à terme » du mobilier et du matériel à la SARL FAXEL	Approuvé à l'unanimité
Budget Cheval Blanc : décision modificative ouverture de crédits budgétaires permettant de constater la créance de la SARL FAXEL pour l'achat du mobilier et du matériel	Approuvé à l'unanimité
Budget Boulangerie : modification du bail boulangerie	Approuvé à l'unanimité
Budget Boulangerie : décision modificative mise en place de l'amortissement des travaux	Ajourné
Budget Boulangerie : durée de l'amortissement des travaux	Annulé
Opération déplacement à vélo : une demande de subvention	Approuvé à l'unanimité



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY

Le 27 juin 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt sept juin, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2024 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Carine LAPLAINE, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Brigitte TOURRET, Françoise TULARS.

Quorum : 8

Absents excusés : David GUILLAUME, Alexandre SOUDRY.

Pouvoirs : Marie-Paule DUBREUIL à Jérôme MERLIN.

Secrétaire de séance : Françoise TULARS.

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 28 mai 2024** :

Le Procès-Verbal du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

• **Approvisionnement broyat saison 2024/2025** :

Considérant que le fonctionnement de la chaufferie est conditionné par son approvisionnement en broyats de bois.

Considérant que le montant du marché est inférieur à 40 000 € HT (seuil de dispense de procédure dématérialisée)

Considérant que plusieurs devis ont été examinés, entreprise CHIGNAC, Scierie Associées de Tronçais et LM Bois, il y a lieu d'établir préalablement avec le fournisseur un contrat stipulant les engagements respectifs des signataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à signer le contrat d'approvisionnement pour 1 an avec l'entreprise CHIGNAC pour un tarif au MAP de 24 € HT, pour 900 MAP, soit un montant maximum de 21 600 € HT.

- **Tarif du kWh produit par la chaufferie bois campagne 2024/2025 :**

Après examen du déroulement de la campagne 2023/2024,

Considérant les difficultés pour le budget chaufferie d'atteindre l'équilibre,

Considérant l'augmentation du prix de la matière première,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer à 0.120 € HT, le prix du kWh à facturer à chaque utilisateur, d'après le relevé de sa consommation sur compteur individuel ;

Dit que ce prix pourra être corrigé en fonction de l'évolution des paramètres entrant dans son calcul.

- **Contrat de bail de couverture Zone Blanche par FREE MOBILE :**

Monsieur le Maire et les conseillers approuvent à l'unanimité l'installation d'un relais de

radiotéléphonie mobile sur la parcelle AD7 appartenant au domaine privé de la commune. Le

Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'opérateur FREE MOBILE

pour 12 ans moyennant une redevance de 1 500 € net.

- **Convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage avec le PETR pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Allier :**

Monsieur le Maire présente le projet du PETR : créer et valoriser un réseau de quatre boucles d'itinéraires de Grande Randonnées de Pays en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée et le Comité Départemental de Randonnée pédestre de l'Allier. Le Conseil Municipal, après étude des parcours et de la convention, souhaite d'avantages d'informations concernant la responsabilité et les obligations de la commune quant aux parcours prévus sur son territoire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de suspendre le vote en attendant les informations complémentaires.

- **Convention avec l'ATDA : protection des données à caractère personnel, désignation d'un délégué à la protection des données :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec l'ATDA pour la protection des données à caractère personnel, convention établie en 2018 suite à la délibération 2018-06-04 et désigne l'ATDA comme délégué à la protection des données.

- **Budget Boulangerie : décision modificative arrondis sur déclaration de TVA :**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de faire une décision modificative de 0.97 € sur le budget boulangerie, correspondant à l'arrondis de la déclaration de TVA.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente le projet Sensibilis'haie de la Fédération Nationale des Chasseurs qui vise à planter des haies à vocation pédagogique dans les communes. La Fédération accompagne les communes et fournit un kit composé de plants d'essences locales pour 50 mètres.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'un administré présentant son souhait d'acquérir les parcelles AD4 et AD7 au lieu-dit La Cote des Justices. Les élus et Monsieur le Maire déclinent cette proposition, en effet la parcelle AD7 va

prochainement accueillir l'antenne de radiotéléphonie mobile et la parcelle AD4 est une parcelle boisée.

- Monsieur le Maire présente le projet circuit VTT Pays de Tronçais.
- Concernant la borne de recharge rapide, la borne électrique Place de l'Aumance n'est pas assez puissante, la borne de recharge sera donc installée sur le deuxième parking derrière la boulangerie.
- La zone bleue Rue des Dames va être modifiée pour permettre un stationnement de 30 minutes maximum au lieu de 15 minutes actuellement. La zone bleue devant Vival va bientôt être installée avec un stationnement maximum de 15 minutes. Monsieur le Maire rappelle que le disque est obligatoire pour les zones bleues.
- Concernant le garage CIGAMM, le diagnostic dépollution commence en juillet. Monsieur le Maire rappelle que le diagnostic dépollution, le diagnostic réseau du SEA, le devis Enedis pour la mise au norme et l'installation de plusieurs compteurs ainsi que le devis pour le nettoyage des réseaux peuvent être intégrés au remboursement annuel à l'EPF étalé sur 10 ans.
- Monsieur le Maire présente Le Nouveau Légendaire de Tronçais, projet de Julie SIBONI avec les écoles primaires de Cérilly, Saint Bonnet et Ainay le Château et les EHPAD de Hérisson et Saint Bonnet.
- Monsieur le Maire organise avec les élus les permanences pour le premier tour des élections législatives du 30 juin 2024.
- Madame TULARS Françoise rappelle que le repas des aînés aura lieu le samedi 20 juillet à l'ancien camping, et sollicite l'aide des élus pour l'installation du barnum.
- Monsieur le Maire précise que le bornage de Vitray est réalisé.
- Monsieur le Maire précise qu'une livraison de composteurs est prévue à la mairie de Meaulne, les administrés qui s'étaient précédemment enregistrés en mairie seront contactés pour venir chercher leur composteur.
- Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour le travail effectué pour la réalisation et la distribution du Petit Meaulne-Vitray.
- Monsieur le Maire présente les effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire 2024/2025 : 75 élèves et souhaite une entrevue avec la DASEN.

Prochain Conseil Municipal le mardi 10 septembre 2024 à 19h30 à la Mairie de Meaulne.

Le Maire,



Pierre-Marie DELANOY

La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise TULARS', written over a horizontal line.

Françoise TULARS

